

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

Convocation du 18 février 2021

Affichage du 18 février 2021

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	10
	Votants	10

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montiers, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni dans le respect des gestes barrières et avec port du masque, en huis clos, dans le préfabriqué situé derrière la Mairie, sous la présidence de M Xavier DENEUFBOURG Maire.

ÉTAIENT PRÉSENT : Mmes et MM DENEUFBOURG Xavier, LARSONNIER Virginie, VINCENT Catherine, DENEUFBOURG Julie, RIDARD Denise, FOUBERT Jean-Claude, FRENAUX Françoise, GOVART Anne-Sophie, DROOP Marie et DELÉGLISE Thierry.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LUCAS Nicolas.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DENEUFBOURG Julie.

Mme Ridard demande la rectification du point 3 du procès-verbal de la séance précédente en sollicitant l'ajout de l'identité du 2^{ème} candidat. Après vérification, la demande de Mme Ridard ne peut pas aboutir. En effet, comme cela a été précisé dans la réponse qui a été adressée à son courrier manuscrit du 17 novembre 2020, la demande a été présentée hors délai et après l'affichage du compte rendu. Il a été adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire rappelle que les projets de compte rendu envoyés à l'ensemble des membres du conseil préalablement aux réunions, est un PROJET destiné à faciliter la tenue de celles-ci et n'a pas à être diffusé sur les réseaux sociaux et autres moyens, ainsi que tout document sur lequel sa signature est apposée.

POINT 1 (délibération 2021-01)

AIDE DE STAGE

Dans le cadre d'un stage scolaire effectué au sein de la commune par des jeunes du village, une gratification était attribuée par le CCAS. Le CCAS étant dissous, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce point, dans le but de récompenser le travail accompli.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour les jeunes scolarisés demeurant à Montiers, une gratification de 60,00 € par semaine de stage réalisée.

POINT 2 (délibération 2021-02)

SYNDICAT SCOLAIRE DES HIRONDELLES – ANNULATION DE MANDATS 2014/2015/2016

Suite à la saisine de Monsieur le Préfet en juillet 2018 et l'intervention du magistrat en janvier 2019, la commune de Pronleroy n'a effectué aucun paiement, alors qu'un engagement de la part de M Rabussier avait été pris.

Le Conseil Syndicat a délibéré le 19 novembre dernier pour rembourser les sommes versées par les communes en 2014/2015/2016 concernant des factures d'un montant global avant répartition de 30 946,90 €. Le remboursement de ces mandats par l'émission de titres en 2021 requiert l'acceptation de ces sommes par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de ces participations faites sur les années antérieures, et pour Montiers la somme de 3 595,61 €.

POINT 3 (délibération 2021-03)
AMORTISSEMENT DE LA BALAYEUSE

L'acquisition de la balayeuse désherbeuse en mutualisation avec la commune de Saint-Martin-aux-bois pour un montant total de 6 837,00 €, soit 3 418,50 € pour la part communale, donne lieu à un amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'amortir ce bien sur une durée de quatre ans ;
- D'amortir le montant de 854,63 € à compter de l'exercice 2021
- De prévoir les écritures aux articles suivants :
Fonctionnement : 6811-042 « Dotations aux amortissements »
Investissement : 28041411-040 « Amortissements biens mobiliers, matériels et études »

POINT 4 (délibération 2021-04)
CCPP : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS, MATÉRIAUX ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mâts, balises etc.) puissent faire l'objet d'un groupement de commande. *Délibération n°20C/06/04 du 26 novembre 2020.*

Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté de communes du Plateau Picard et les communes membres de constituer en cas de besoin, un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORTE** que la communauté de communes soit coordonnatrice du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière ;
- **AUTORISE** le Maire à signer, avec la Communauté de Communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

POINT 5 (délibération 2021-05)
TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection présente un intérêt certain pour la sécurité des biens ainsi que des personnes et qu'il est donc urgent, compte tenu des impératifs de calendrier, de solliciter l'inscription de ce projet d'un montant de **57 670 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **6 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** :

- approuve la contenance du projet des études présentés par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
 - du Conseil Départemental,
 - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.

- de l'État au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales.
- prend l'engagement de réaliser le projet si les subventions sollicitées sont accordées ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POINT 6 QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité du village : M le Maire informe qu'une étude a été réalisée par la société Ingénierie Sécurité Routière intitulée « diagnostic routier et étude de circulation RD 152 et rues adjacentes », une subvention a été demandée et accordée par le Département avec une bonification, des devis vont suivre. Mme Ridard alerte sur la sécurité des piétons, Mme Govart souligne la vitesse excessive des véhicules et leurs stationnements sur les trottoirs. Monsieur le Maire répond que cette étude tient compte de tous ces éléments.
- Bâtiments communaux : M le Maire fait part de la mission confiée au CAUE pour réaliser une étude sur le devenir des bâtiments communaux, la réflexion est toujours en cours. La création éventuelle d'un magasin dans l'ancien corps de ferme de la rue du moulin a été soumis par une habitante intéressée par une reconversion professionnelle. Cette proposition fera l'objet d'un examen.
- PLU : M le Maire informe le conseil que le lancement du dossier a été initié. Une réunion avec les agriculteurs puis les personnes publiques associées a eu lieu le 28 janvier 2021. Une présentation du projet aux membres du conseil est prévue ainsi qu'une réunion publique quand les consignes sanitaires le permettront. Mme Ridard demande que les membres suppléants de la commission urbanisme soient convoqués aux réunions.
- Points lumineux : Mme Frénaux fait remarquer que le candélabre rue du Paradis n'éclaire pas et n'a pas fonctionné de tout l'hiver. Monsieur le Maire rappelle que l'électricien intervient lorsque 2 ou 3 points lumineux sont défectueux dans le but d'économiser des frais de déplacements.
- Élagage : Mme Frénaux questionne sur l'élagage de la vallée manuelle.
- Cailloux pour les chemins : Mme Frénaux demande si une commande est prévue, M le Maire répond que ce point sera à l'ordre du jour lors du vote du budget.
- Permanence de la Mairie : M Foubert demande si le changement d'horaire de la permanence est envisagé, M le Maire répond que le créneau reste inchangé et que le public a la possibilité d'être reçu en dehors si besoin, comme cela a toujours été le cas.
- Fermages : Mme Frénaux demande le détail des baux de la commune, M le Maire énumère les 4 exploitants.
- Numérotation rue de Saint-Just : Mme Ridard demande à ce que le 1 bis soit apposé par le propriétaire sur la bâtisse de la rue de St Just comme demandé par M Lucas qui a déjà essuyé un refus du propriétaire. Le Maire indique qu'il en fera part au propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 02 minutes.

***Conseil Municipal de Montiers
Séance du 23 février 2021***

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Aide de stage (délibération N° 2021-01)
- N° 2 : Syndicat scolaire des Hirondelles – annulation de mandats 2014/2015/2016 (délibération N° 2021-02)
- N° 3 : Amortissement balayeuse (délibération N° 2021-03)
- N° 4 : CCPP : groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (délibération N° 2021-04)
- N° 5 : Travaux d'installation d'un système de vidéo protection (délibération N° 2021-05)
- N° 6 : Questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
DENEUFBOURG	Xavier	X			
LARSONNIER	Virginie	X			
VINCENT	Catherine	X			
DENEUFBOURG	Julie	X			
RIDARD	Denise	X			
FOUBERT	Jean-Claude	X			
FRENAUX	Françoise	X			
GOVART	Anne-Sophie	X			
LUCAS	Nicolas		X		
DROOP	Marie	X			
DELÉGLISE	Thierry	X			